

Suite à envoi par Melissa DESBOIS du CR de la commission escalade du 12/11/2024  
Réponses :

---

Jean Claude GRAND

7 déc. 2024 17:42

À Mélissa, anne-francoise, bernardhamel, vincent, SyndicatPro, moi, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse@departement13.fr, Gaëlle, Laurent, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain

Bonjour,

Vu les mesures conservatoires d'interdiction temporaire de la pratique de l'escalade que nous considérons comme disproportionnées dans le temps et l'espace, et du peu d'intérêt que la Direction du Parc a porté aux doléances de plusieurs acteurs de l'escalade dans le cadre de la commission escalade du 12 novembre, je vous informe que le CT13 FFME ne cautionne pas ces arrêtés portant réglementation temporaire et spatiale de la pratique de l'escalade.

En effet, des interdictions d'une durée potentielle de plus de neuf mois pour certaines sur des aires éventuelles de nidification et renouvelables sur cinq ans sont les prémices, délibérées ou pas, de la création de réserves intégrales auxquelles le CT13 FFME s'est toujours opposé sauf cas très exceptionnels nécessitant concertation et assentiment des divers acteurs.

Je ne reviendrai pas sur la posture intransigeante de la Direction du Parc concernant le déséquipement de "Fight club", et certaines méthodes d'investigation de la police de l'environnement du Parc à l'encontre de grimpeurs ayant enfreint les règles.

Alors que nous étions parvenus à des relations apaisées entre la Direction du Parc, le milieu des grimpeurs et les fédérations représentatives, il ne serait pas souhaitable que des mesures trop coercitives tendent à nouveau la situation.

Cordialement,

Jean Claude Grand

Président du CT13 FFME

---

Bernard Hamel

lun. 9 déc. 14:55

À David, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, moi, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, johann.vaysse@departement13.fr, Jean, Gaëlle, Laurent, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain

Bonjour à tous,

je soutiens la position de Jean-Claude Grand sur ce risque de grignotage généralisé par des principes du type :

- si un oiseau peut potentiellement nicher sur un rivage de falaise maritime, alors il faut fermer toutes les falaises maritimes.

- si un rocher peut potentiellement tomber sur un sentier de randonnée (pourtant parcouru depuis 150 ans), alors il faut fermer tous ces sentiers.

Ce n'est pas dans l'esprit de concertation qui a prévalu au démarrage du parc national des Calanques : respecter les activités à caractère patrimonial et historique. L'esprit des lieux.

Cordialement

Bernard Hamel 06 12 56 06 84

---

barney.vaucher@laposte.net

lun. 9 déc. 17:27

À Vilmer, Bernard, Claude, DESBOIS, moi  
Bonsoir,

Difficile de ne pas partager à 100% l'analyse de Jean-Claude, d'André ou de Bernard. En tant que défenseur des Calanques depuis plus d'un demi-siècle et partisan d'un Parc national depuis presque autant, je suis profondément écoeuré par la position prise par la direction du Parc, celle du directeur adjoint en particulier. A ce stade de responsabilité, il ne peut être question de méconnaissance, mais d'un mépris total pour les grimpeurs, alpinistes ou randonneurs, ceux grâce à qui ce parc EST, et sans qui il n'existerait pas. Ce n'est plus de la patience ou de la tolérance que Mr Schleyer attend de nous mais de la soumission. Comme disait Bernard, "trop de parc, tue le parc" mais il semble que les fanatiques des Réserves intégrales n'aient pas renoncé.

Lors de cette dernière Commission escalade, au-delà du dégoût, j'ai eu la certitude que les personnes qui dirigent ce parc n'ont pas pris la mesure des décisions qu'ils tenteront d'imposer. Avec les conséquences qui pourront en découler.

Bien à vous  
Barney

---

Mélissa DESBOIS

lun. 9 déc. 17:46 (il y a 5 jours)

À barney.vaucher, Bernard, Claude, moi, Vilmer

Salut Barney !

Salut à tous !

Je lis attentivement vos messages et partage vraiment les difficultés.

D'ailleurs en interne, nous (une quinzaine d'agents PNCa) sommes intervenus au Conseil d'administration de mercredi dernier pour dénoncer le fonctionnement de la direction.

Nous nous sommes pas mal exposés mais nous sommes déterminés à ne pas nous laisser faire. Pour travailler correctement. Pour le respect des collègues, des partenaires, pour le territoire. On s'accroche !

Je ne peux pas tout écrire...

A bientôt J

Mélissa

---

André Bernard <abernard13720@gmail.com>

lun. 9 déc. 18:42

À anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse@departement13.fr, Gaëlle, Laurent, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, Jean, Mélissa, bernardhamel, barney

Bonjour,

Malgré nos oppositions et nos mécontentements, rien n'a été entrepris pour nous rassurer depuis maintenant presque 3 semaines. Les arrêtés sont tombés, sans appel.

La communauté escalade s'émeut peu à peu par écrit des résultats catastrophiques de la commission escalade du PN des Calanques du 12 novembre.

La pression nouvelle exercée par le PN des Calanques :

- Changement de doctrine concernant les interdictions spatiales et temporelles permettant dès octobre pour certains secteurs et dans le futur, sait on jamais, d'interdire à l'envi la presque totalité des sites d'escalade sur des périodes allant jusqu'à 10 mois et demi... et pourquoi pas plus longtemps.
- Méthodes insupportables contre les grimpeurs contrevenants
- Refus de discussions sur des secteurs d'escalade remarquables équipés certes sans autorisation conséquence de l'item suivant :
- Refus de nouvelles voies
- Interdictions et disparitions de sentiers

Ce changement récent implique deux choses :

- Le bureau des Guides Calanques Cassis Cap Canaille et par voie de conséquence l'ensemble des professionnels travaillant sur le secteur (syndicats professionnels nationaux, locaux, indépendants...) ne cautionnent pas les mesures prises sans aucune discussion lors de cette réunion (règle bien établie désormais du "cause toujours")
- Que la co-construction initiée par François Bland ainsi que ses chargés de mission est maintenant interrompue.

Association Des Calanques et des Hommes :

L'association Des Calanques et des Hommes dont je suis le président (pour le moment) réunit son assemblée générale cette semaine.

Elle envisage de reprendre la stratégie (de communication) initiée pour les réserves intégrales en 2009 qui visait à faire savoir par tous les moyens possibles les mesures infondées et disproportionnées prises par le GIP et maintenant par le PN alors que dans le même temps des dégâts irréparables (minimisés par le conseil scientifique du PN récemment au MUCEM dans une opération de communication) sont causés par des rejets en mer.

Nous attendons donc des gestes de bienveillance et de discussion réelle et nouvelle montrant que les acteurs locaux, initiateurs de la protection des espaces naturels (Calanques 100 ans d'amour et de vigilance) sont à nouveau pris en compte dans les décisions.

André BERNARD

Guide de Haute Montagne

Bureau des Guides Calanques, Cassis Cap Canaille

Association Des Calanques et des Hommes

---

Laurent SCHEYER (Dir Adjoint du PN)

mar. 10 déc. 09:20

À François, Jean, bernardhamel, moi, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Gaëlle, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL

Bonjour,

Monsieur GRAND, Monsieur HAMEL, Monsieur BERNARD, je vous remercie pour vos messages.

Nous allons prendre le temps de revenir prochainement vers vous, car notre objectif est de vous convaincre du bien-fondé de ces dispositions.

Nous avons essayé de le faire lors de la dernière commission escalade, avec une présentation détaillée des enjeux pour les 3 espèces d'oiseaux concernées.

Ces enjeux nous obligent collectivement, sur les 6 mêmes secteurs que les années précédentes, de donner la priorité à la protection de ces espèces.

Sans que cela relève d'une interdiction totale d'accès toute l'année comme ce serait le cas dans une réserve intégrale, nous avons parfaitement conscience que cela vous prive de pratiquer l'escalade sur certaines voies pendant une partie conséquente de l'année. Tel qu'indiqué lors de la commission escalade et suite à vos demandes, nous vous proposerons, au premier trimestre, une visite sur sites pour :

- vous préciser les éléments détaillés qui ont conduit le Parc à définir ces périodes et ces périmètres ;
- mieux appréhender les enjeux naturalistes ;
- et étudier les situations éventuellement particulières qui justifieraient un réajustement de certains périmètres.

Concernant la fermeture des sentiers lorsque des risques conséquents de chute de blocs ou de chute sont avérés, une réunion sur le cas particulier du sentier de la Mélette est calée en janvier, tel que nous nous y étions engagé lors de la commission escalade. L'invitation a été envoyée vendredi dernier aux acteurs concernés. Elle permettra de partager les enjeux sur les responsabilités pénales des propriétaires et gestionnaires, ainsi que les mesures à prendre.

Pour l'ouverture de nouvelles voies et tel que décidé lors de la commission escalade, nous allons réunir, en début d'année, un groupe de travail « critères et procédure d'instruction pour l'ouverture de nouvelles voies ».

Concernant les rejets en mer et suite à votre demande formulée au MUCEM, en commission escalade et ci-dessous, nous allons faire le point avec les autorités compétentes et revenir vers vous.

Nous restons à votre disposition et nous reviendrons donc prochainement vers vous.  
Bien cordialement.

---

SyndicatPro PleineNature (Seb BATEL)

mar. 10 déc. 11:54

À Gilles, François, Vincent, Laurent, Jean, bernardhamel, moi, Mélissa, anne-francoise, VILMER, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Gaëlle, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain

Bonjour,

Merci d'avoir pris soin de nous répondre, et je m'excuse pour mon absence à la dernière commission escalade.

Cependant, en lisant les derniers rapports et les interdictions massives qui en découlent, je me demande si nous ne devrions pas reléguer la commission escalade et nos temps d'échange au rang de simples formalités ? L'unique but de vos concertations semble vouloir insuffler un ton démocratique pour asseoir une méthode autoritaire et injustifiée. Nous attendons des éléments détaillés et cohérents...

Vous choisissez la facilité en imposant des interdictions massives aux grimpeurs, tout en minimisant les véritables enjeux environnementaux comme la pollution ou la surfréquentation persistante du territoire.

Passer de restrictions ciblées et concertées à des interdictions disproportionnées sur des secteurs entiers pour des nidifications hypothétiques ne sera pas accepté par la communauté des sports de pleine nature.

Cette posture unilatérale menace l'équilibre construit depuis 2012 entre préservation et accès raisonnable aux sites naturels.

Même si beaucoup de sujets s'accumulent, en tant que représentant du SPPN, en collaboration avec le bureau des guides de Cassis et le CT13 FFME, je redemanderai par un prochain courrier une révision de la décision de déséquiper totalement le secteur d'escalade Fight Club au Cap Canaille. Cette demande d'examen est avancée au regard de la charte du Parc National, laquelle autorise des équipements en cas de « caractère exceptionnel » d'un site d'escalade.

Face à ces désaccords persistants, une mobilisation de la communauté grimpante est en lice. J'espère que nous parviendrons à "étudier les situations éventuellement particulières », dialoguer pour concilier préservation environnementale et pratique de l'escalade. Sachez que le site Fight Club sera, comme évoqué, pour nous tous un exemple de coopération avortée ou réussie.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Batel Sebastien - Président  
Syndicat local des Professionnels de pleine nature (SPPN)  
<https://www.sppnature.com>  
0620462206  
[sppnature@gmail.com](mailto:sppnature@gmail.com)

---

André Bernard

13:55 le 15/12/2024

À Laurent, Jean, bernardhamel, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Gaëlle, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, François

Bonjour à tous

Après le « cause toujours », c'est le «t'es trop bête on va te reexpliquer»

- C'est une profonde première marque d'irrespect envers les usagers et les membres de cette commission.

Nous refusons cette nouvelle doctrine qui vise à interdire «en prévention de». D'autant que le Pn convient du fait que l'ancienne méthode a porté ses «fruits».

Les interdictions spatiales et temporelles ne nous posent pas de problèmes sur des nidifications avérées ainsi que éventuellement sur des territoires ciblés (par ex : la portion 2 gamins sous la pluie pour la nidification manquée de l'année dernière sans intégrer la sortie des immortelles basse (interdiction qui n'a pas de sens, sauf à nous punir d'un équipement irrégulier qui n'est pas de notre fait)

- La deuxième marque d'irrespect qui vise à nous faire perdre notre temps, c'est le fait que je ne suis pas certain, sans viser personnellement Monsieur le directeur adjoint, que nous discussions au bon niveau. Je crains que nos ressentis et arguments ne soient pas transmis de la bonne manière à la personne qui prend effectivement les décisions.

Je le lis dans vos réponses qui visent à nous faire passer pour des irresponsables alors que, c'est plutôt, comme expliqué ci dessus et dans les messages de mes collègues, sur cette nouvelle méthode, cette menace dite mineure aujourd'hui qui pourrait prendre des proportions inquiétantes dans le futur (que vous ne maîtrisez forcément pas) que la discussion doit être menée.

Nous attendons donc une véritable concertation sur la méthode et plus tard (mais pour l'instant il s'agit d'un hors sujet) sur les zones de protection et les périodes

Restant à votre disposition

André Bernard

---

Gaëlle BERTHAUD

Le 17/12/2024 - 16:26

À Jean, bernardhamel, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, RITZENTHALER, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse,

Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, François, sandrine, didier.reault, Zacharie, moi, Laurent

Bonjour à toutes et tous,  
Bonjour monsieur Bernard,

Je vous rejoins sur un point qui me semble essentiel, comment dialoguer en s'écouter, chacun ayant ses enjeux, ses responsabilités, des moyens en jeu et des craintes.

Plusieurs faits sont à prendre en considération :

- une norme environnementale qui s'impose d'avantage,
- une fréquentation non maîtrisée et maîtrisable d'utilisateurs,
- des propriétaires privés, publics et des gestionnaires qui ont des moyens limités et qui voient leurs responsabilités considérablement engagées (notamment du fait du dé-conventionnement et de contentieux passés et en cours).

J'entends que vous auriez souhaité d'avantage de concertation qu'une « commission escalade ».

Sans doute faut-il la faire évoluer vers un lieu de discussion en élargissant les interlocuteurs, afin que toutes les parties prenantes puissent être représentées ? Les engagements et les responsabilités de chacun pourront y être exposés, y compris quand la direction du parc n'en est pas à l'initiative.

J'entends que vous portez des craintes sur les arrêtés actuels de mesures conservatoires d'interdiction temporaire (très semblables à ceux mis en place depuis plusieurs années précédentes) mais surtout sur une potentielle évolution future vers une réserve intégrale, évolution future qui n'a jamais été dans nos orientations et qui d'ailleurs ne figure dans aucune perspective. Ce sujet a été explicitement repoussé par les administrateurs lors de la révision de la charte en juin 2024. Ces arrêtés ont vocation à être levés dès lors que les espèces protégées observées depuis ces dernières années ne seraient pas présentes. Nous communiquerons le protocole qui sera appliqué.

Enfin vous exprimez un manque de respect qui serait dû à mon absence lors de la dernière commission et lors des derniers échanges. Le parc national sur son territoire et avec des moyens très limités couvre de nombreux sujets et notamment la terre et la mer, nécessitant une répartition de notre présence. La teneur des échanges se doit aussi d'être posée, vous semblez rassuré de trouver en Laurent, un homme avec qui échanger et vous semblez reconnaître ses compétences. Je vois que vous imaginez des modes de prise de décision qui ne sont pas de mise.

La transparence de toute l'information est essentielle. L'ensemble de nos messages explicitent clairement des possibilités à l'ouverture de nouvelles voies (et ce depuis 2022) et tel que décidé lors de la commission escalade, de réunir en début d'année, un groupe de travail sur ce sujet.

Afin de partager avec toutes et tous la même information, je remets à disposition de tous le compte rendu de la commission téléchargeable ici : <https://we.tl/t-EI0E0IDHcj>

Je vous propose que nous puissions organiser en 2025, une réunion associant toutes les parties prenantes, afin de trouver des modes de dialogue qui permettent à chacun d'exposer ses enjeux, et leurs évolutions.

Sans doute un tiers externe devra-t-il nous accompagner et sans doute faudra-t-il le mobiliser ensemble ?

Bien cordialement,

---

anne-francoise raybaud

mer. 18 déc. 15:51

À Gilles, BATEL, Anne-Francoise, moi, Jean, bernardhamel, vincent

Bonjour à vous, seulement vous de façon volontaire.

Éléments de réponse, si réponse il y a et si éventuellement ces éléments de réponse sont à considérer (tu décides André) :

Expliquez en quoi la norme environnementale s'impose davantage et alors que les comptages montrent une multiplication des couples d'espèces d'oiseaux et nombre total d'oiseaux (espèces ciblées) en territoire (cf votre document spécifique présenté en document socle lors de la C° du 12 nov. 2024 : pour exemple "Il y a 20 ans, 100 couples de goélands étaient recensés. Ils sont 24 000 aujourd'hui." dans la page dédiée au Faucon Pèlerin)

Le dé-conventionnement et de contentieux passés et en cours a été source de repositionnement (fédéral et concerté, y compris dans sa nouvelle acception par les assureurs des fédérations développant l'escalade) des responsabilités engagées par les grimpeurs et qui pratiquent l'escalade en site naturels "déconventionnés", voire en lieux et territoires très diverses, proches ainsi qu'éloignés et non-classés tels que "site sportif" normés FFME : par ce repositionnement, ces grimpeurs acceptent dans leur pratique le risque potentiellement prévisible qu'ils encourent en situation au sein de ces sites et espaces (la formulation n'est peut-être pas celle exactement écrite dans le cas présent mais "à vous de rectifier")

La concertation entre l'ensemble des acteurs doit se dérouler en premier lieu et avant tout en C° Escalade au PNCal créée à cet effet, et doit être entière et concrètement partagée et constructive, et non se restreindre à une présentation unilatérale de mesures d'ores et déjà prises.

De quelle initiative parlez-vous lorsque vous écrivez "la direction du parc n'en est pas à l'initiative" dans votre mail du 17 courant) ? ...Si vous visez les mesures prises (arrêtés conservatoires temporaires et spatiaux pour 5 ans), alors quelle entité, quel organisme, quelle administration prend ces décisions ? Quelle entité les porte, les signe et les diffuse, les publie au RAA ?

Vous écrivez : "Ces arrêtés ont vocation à être levés dès lors que les espèces protégées observées depuis ces dernières années ne seraient pas présentes". Si la vocation de ces dispositions sont transparentes, alors nous attendons à tout le moins :

- d'une part les rapports complets d'observations, justifiés au plan calendaire et contextualisés (moyens humains...), réalisés en 2024 avant la dernière C° Escalade (et dans cet objectif) pour apprécier les raisons et motifs de présentation de ces arrêtés d'interdiction,
- d'autre part, dans le souci responsable de nous savoir être des acteurs engagés dans le respect des espaces et des espèces faunistiques et floristiques du massif des Calanques (en particulier) et dans la pratique non unique de l'activité de l'escalade (ce que nous sommes et défendons sur le continuum avant-mêle la naissance du PNCal ou de son GIP), la programmation calendaire et échancrée de visites visant observations in situ, secteur par secteur, avec nous-mêmes (entités représentantes et membres en personne) et comme cela est parfaitement légitime, et comme cela a été jusque précédemment la meilleure façon d'associer les différentes parties à de potentielles mesures de préservation concertées des espaces de nidification d'espèces ciblées.

B à Vs,

N'

---

Jacques BAILLS

27/12/2024 - 20:46

À Mélissa, SyndicatPro, Marta, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse@departement13.fr, Gaëlle, Laurent, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Jean, anne-francoise, bernardhamel, vincent, moi  
Bonjour à tous,

J'ai été absent des réunions ces deux dernières années, trop occupé par des projets fédéraux. Je reviens à un échelon plus territorial pour cette nouvelle olympiade en tant que président du comité départemental des Clubs Alpins.

C'est à ce titre que je réagis aux longs échanges par mail pour apporter tout mon soutien à la position de Jean-Claude Grand, président du CT FFME, d'André Bernard et de Sébastien Batel.

Il y a quelques années, après des épisodes de tension, nous étions parvenus à un dialogue apaisé et constructif autour des problématiques inhérentes aux fonctions des uns - protection du milieu et éducation du public - et pour les autres - fédération de la pratique, sécurité, sport santé et convivialité, éducation citoyenne au public éloigné - ou tout simplement exercer sa profession dans des conditions convenables. En ne prenant en compte que le volet naturaliste, on a tronqué fatalement le débat. Il me semble indispensable de reprendre le dialogue en considérant tous les paramètres de la problématique des équipements des falaises situées dans le PNC, ce qui permettra une vraie négociation et non un « monologue » comminatoire, ce qui est sans nul doute la pierre d'achoppement dans les réunions. Je terminerai en disant que le PNC n'a vu le jour que parce que nous l'avons voulu, jusqu'à manifester pour sa création. Et dans le « nous » figuraient en bonne place les deux principales fédérations regroupant les grimpeurs, et aussi des professionnels de l'escalade, et nous pensions ainsi pouvoir conserver un espace de pratique véritablement partagé. A l'aube de cette nouvelle année, c'est le meilleur vœux que je pourrais formuler.

Amicalement,  
Jacques Baills

### **Entre temps, réunion sentier Melette le 20 janvier :**

Réunion du 20 janvier 2025 sur le sentier vert n°5 de Cortiou à l'Escu  
Boîte de réception  
Bernard Hamel <bernardhamel@yahoo.fr>

22 janv. 2025 10:00

À didier.reault@ampmetropole.fr, Gaëlle, Laurent, moi, Jean, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, RITZENTHALER, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile@gmail.com, m.feraud@cassis.fr, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse@departement13.fr, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, François, sandrine@aventures-verticales.fr, Zacharie, Paul, Christiane, Gilles, Jean

Bonjour à tous,

je me permets de faire un compte-rendu synthétique de la réunion que nous avons eue, lundi 20 janvier 2025, au sujet de la fermeture du sentier vert n°5 Cortiou - L'Escu.

Réunion bien décevante puisque rien ne bouge : le sentier restera fermé...sauf si on trouve 35 K€ pour purger la falaise!

L'argumentation développée par le PNC et l'ONF est basée sur les responsabilités et les menaces de poursuite compte tenu de la judiciarisation de notre société :

- il y a un risque parfaitement identifié par des courriers, de l'information, des réunions...Ce n'est donc plus "un risque normal ou raisonnablement prévisible".

- si le sentier n'est pas fermé la responsabilité du propriétaire ou du gestionnaire sera recherchée en cas d'accident

- si le sentier est fermé la responsabilité des usagers (privé, club, professionnel...) sera engagée. D'ailleurs, que l'accident ait un rapport ou pas avec la chute de rochers potentielle. Une solution de purge à 35 000 € a été avancée. Mais il n'y a pas de budget (!) et...c'est sans garantie.

A notre grande surprise aucune mesure physique sur le terrain n'a été réalisée pour suivre l'évolution du risque identifié (par exemple des capteurs sur les rochers menaçants).

Commentaires :

il n'y a pas véritablement une volonté du PNC ou de l'ONF de rechercher une solution.  
Les déclarations du PNC sur le caractère historique et patrimonial de ces sentiers restent de belles déclarations de principe.

La restriction des accès conforte le PNC dans son objectif de protection de la nature et dans la limitation de sa responsabilité (canaliser, sécuriser et fixer sont les maîtres mots des gestionnaires d'espace naturels).

Année après année nous constatons une fermeture progressive des accès à la nature.

Triste évolution de notre société!

Nos Anciens, qui ont ouvert et pratiqué ce sentier depuis 150 ans, seraient bien étonnés de cette évolution.

Cordialement

Bernard Hamel

---

[pobmobile@gmail.com](mailto:pobmobile@gmail.com) Pierre Olivier Blanc

22 janv. 2025 10:21

À Bernard, didier.reault, Gaëlle, Laurent, moi, Jean, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, pgirardet, barney, Norbert, Serradell, herve, RITZENTHALER, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, François, sandrine, Zacharie, Paul, Christiane, Gilles, Jean

Le quasi sentier qui grimpe sur le Dôme du Gouter est un grand tas de gravats... des centaines de personnes le parcourent chaque année, il y a déjà eu plusieurs morts durant les 30 dernières années, dues à des chutes de cailloux.

Des centaines d'articles font état de sa dangerosité. La fondation Petzl a investi des milliers d'euros dans une étude pour trouver « une solution sûre ».

L'ensemble des pouvoirs publics sont donc informés de la chose.

Ce sentier n'est pas interdit.

Il n'y a jamais eu de plainte des familles des victimes.

Il y a aussi un business au bout : le refuge du Gouter et tout le business direct de l'ascension du Mont Blanc (hôtel, guide, magasin...).

Combien d'accidents sont dus tous les ans à des chutes de caillou, sur des sentiers ou autre, dans des zones connues pour leur dangerosité potentielle ?

Combien de plaintes et de procès en regard de ces situations ?

Combien de condamnations ?

On peut toujours interdire en considérant que « le pire peut arriver ».

L'intelligence voudrait qu'on interdise là où la probabilité est forte, sinon on interdit tout.

Domage que nos administrations ne soient pas plus éveillées sur la probabilité (et le risque) de chopper un cancer avec les boues rouges...

Ah oui, suis-je bête, c'est comme au Gouter, les millions du business en jeu valent bien de se taire et ne rien faire.

Bonne journée et surtout, sortez avec un casque, le risque de prendre une météorite sur le pif est statistiquement probable et ...documentée !

Pierre Olivier

---

De : Bernard Hamel <bernardhamel@yahoo.fr>

Envoyé : mercredi 22 janvier 2025 10:01

À : didier.reault@ampmetropole.fr; Gaëlle BERTHAUD <gaelle.berthaud@calanques-parcnational.fr>; Laurent SCHEYER <laurent.scheyer@calanques-parcnational.fr>

Cc : André Bernard <abernard13720@gmail.com>; Jean Claude GRAND <jc.grand@outlook.fr>; Mélissa DESBOIS <melissa.desbois@calanques-parcnational.fr>; anne-francoise raybaud <anne-francoise.raybaud@region-academique-paca.fr>; vincent v <vilmer.ffme@outlook.fr>; SyndicatPro PleineNature <sppnature@gmail.com>; en jaumet <en.jaumet@gmail.com>; Nicholas ARMSTRONG <nico.arm@gmail.com>; Dallougeville Morgan <dallmorgan@yahoo.fr>; privat <privat@bmc-escalade.com>; SEJALON Sophie <s.sejalon@conservatoire-du-littoral.fr>; PEGUIN Marion <m.peguin@conservatoire-du-littoral.fr>; mmaïrot <mmaïrot@marseille.fr>; p girardet <pgirardet@marseille.fr>; barney vaucher <barney.vaucher@laposte.net>; Norbert APICELLA <n.apicella@ffme.fr>; Serradell Arnaud <arnaud.serradell@ac-aix-marseille.fr>; herve guigliarelli <herve.guigliarelli@laposte.net>; RITZENTHALER Caroline <caroline.ritzenthaler@edf.fr>; p manny <p.manny@mairie-laciotat.fr>; TUDOSE - MARTINEZ Catherine <c.tudose@mairie-laciotat.fr>; PARRA Christophe <c.parra@mairie-laciotat.fr>; lfeuillet <lfeuillet@ucpa.asso.fr>; PANCHOUT Julien <julien.panchout@onf.fr>; VIDAL Pierre <pierre.vidal@onf.fr>; BONARDO Remi <remi.bonardo@onf.fr>; SUSINI Philippe <philippe.susini@departement13.fr>; pobmobile@gmail.com; m.feraud@cassis.fr; pierre CLARAC <pierre.clarac6@gmail.com>; FRONTERI Mireille <mireille.fronteri@departement13.fr>; gregoire delrue <gregoire.delrue@departement13.fr>; Luc DEL IMMAGINE <ldelimmagine@marseille.fr>; David Godefroy <david.godefroy@creps-paca.sports.gouv.fr>; johann.vaysse@departement13.fr; Frédérique FIGUEROA <frederique.figueroa@calanques-parcnational.fr>; Olivier FERREIRA <olivier.ferreira@calanques-parcnational.fr>; Mathieu Imbert <mathieu.imbert@calanques-parcnational.fr>; Alain Mante <alain.mante@calanques-parcnational.fr>; Jeremy Boisseau <jeremy.boisseau@calanques-parcnational.fr>; Muriel CHEVRIER <muriel.chevrier@calanques-parcnational.fr>; Alain VINCENT <alain.vincent@calanques-parcnational.fr>; Gilles CRESPI <gilles.crespi0782@orange.fr>; BATEL Sébastien <sebatel@mac.com>; François RANISE <francois.ranise@outlook.fr>; sandrine@aventures-verticales.fr; Zacharie BRUYAS <zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr>; Paul de pins <pauldepins@hotmail.com>; Christiane Bonhomme <bonhomme.christiane@gmail.com>; Gilles Figere <gilles.figere@free.fr>; Jean MAUGEIN <jean.maugein@wanadoo.fr>  
Objet : Réunion du 20 janvier 2025 sur le sentier vert n°5 de Cortiou à l'Escu  
Gaëlle BERTHAUD <gaelle.berthaud@calanques-parcnational.fr>

22 janv. 2025 10:49

À Bernard, didier.reault, Laurent, moi, Jean, Mélissa, anne-francoise, vincent, SyndicatPro, en, Nicholas, Dallougeville, privat, SEJALON, PEGUIN, mmaïrot, p girardet, barney, Norbert, Serradell, herve, RITZENTHALER, p, TUDOSE, PARRA, lfeuillet, PANCHOUT, VIDAL, BONARDO, SUSINI, pobmobile, m.feraud, pierre, FRONTERI, gregoire, Luc, David, johann.vaysse, Frédérique, Olivier, Mathieu, Alain, Jeremy, Muriel, Alain, Gilles, BATEL, François, sandrine, Zacharie, Paul, Christiane, Gilles, Jean

Merci Monsieur HAMEL pour ce compte-rendu qui reflète bien nos échanges

Le parc est un magnifique espace ouvert au public aux portes de Marseille et connu dans le monde entier. Je peux vous assurer que le parc et l'ONF dans leurs actions quotidiennes et au travers des moyens dont ils disposent soutiennent la randonnée pour son caractère historique et patrimoniale.

Soulignons que très peu de zones sont fermées pour des raisons de dangers signalés.

Nous vous avons aussi invité à partager avec nous, la sensibilisation de tous les publics à ces espaces afin d'assurer la sécurité de tous, la préservation de la nature et l'enchantement que ces espaces peuvent procurer.

Bien à vous,

**Commission escalade suite...**

---

Commission escalade, retours et propositions  
André Bernard <abernard13720@gmail.com>

Pièces jointes 28 janv. 2025 18:10

À BERTHAUD, SCHEYER, FEVRE, so.berthier.caf, cafphilandre, Baills, PleineNature, GRAND, Hamel, cci : n.apicella, cci : vincentvilmer, cci : jeanphi.dalbavie, cci : jean.devaud.13, cci : nico.arm, cci : ferreirafernando, cci : melissa.desbois

À l'attention de Madame Berthaud, Directrice du parc national des Calanques

De la part de,  
Sandrine FEVRE, Co Présidente de l'association Des Calanques, des Femmes et des Hommes,  
Sophie BERTHIER , Présidente du Club Alpin Français Marseille Provence,  
Jacques BAILS, Président du comité départemental FFCAM,  
Philippe ANDRE, Président du comité régional PACA FFCAM,  
Jean Claude GRAND, Président du comité territorial 13 FFME,  
Sébastien BATEL, Secrétaire général du Syndicat des Professionnels de Pleine Nature,  
André BERNARD, Président du Bureau des Guides et Accompagnateurs Calanques, Cassis Cap Canaille.

Madame,  
Veuillez trouver ci-joint un courrier co-signé par les associations partenaires historiques et les fédérations sportives.  
Dans un souci d'honnêteté et d'apaisement, nous avons jugé opportun de vous le transmettre directement avant sa diffusion à la commission escalade et à l'ensemble de ses membres. Ce courrier reflète une réflexion commune visant à poser les bases d'un dialogue équilibré entre la protection des patrimoines naturels et humains.  
Le comité directeur de l'association Des Calanques, des Femmes et des Hommes a coordonné la rédaction des différents points abordés dans ce courrier, permettant ainsi de fédérer les divers acteurs de ce mouvement, qui se veut à ce stade une force de proposition, de collaboration et d'échanges.  
Dans cet esprit, nous sollicitons un entretien avec vous, de préférence dans les meilleurs délais, afin de poursuivre ensemble la co-construction d'un parc national fondé sur un dialogue apaisé et collaboratif.  
Nous restons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous ou pour tout complément d'information.  
Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses  
André BERNARD  
Pour les signataires

---

Re: Commission escalade, retours et propositions  
Boîte de réception  
Gaëlle BERTHAUD <gaelle.berthaud@calanques-parcnational.fr>

**jeu. 30 janv. 14:51**

À moi, SCHEYER, FEVRE, so.berthier.caf, cafphilandre, Baills, PleineNature, GRAND, Hamel

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour ce message apaisé et cette proposition de réflexion commune.  
Je vous réponds bien entendu favorablement à une rencontre.

Un dialogue apaisé nécessite sans doute que nous établissions ensemble un cadre renouvelé de dialogue en prenant en considération les enjeux multiples de chacun, et les évolutions que nous connaissons depuis ces dernières années.

Nous pourrions nous inspirer de modalités renouvelées de dialogue, par exemple en référence au partenariat signé le 12 janvier 2025 entre la LPO et la FFME.

Je vous propose que notre rencontre prochaine puisse évoquer ce sujet de modalités de dialogue, au-delà de la commission qui trouvera toujours sa place.

Je demande à mon assistante de vous proposer des dates.

Bien cordialement,

---

André Bernard <abernard13720@gmail.com>

31 janv. 2025 17:45

À Gaëlle, SCHEYER, FEVRE, so.berthier.caf, cafphilandre, Baills, PleineNature, GRAND, Hamel, cci : Fernando, cci : Mélissa, cci : Jean-Philippe, cci : Nicholas, cci : Vilmer

Madame bonjour,

Nous vous remercions pour votre réponse et pour votre ouverture au dialogue.

Nous restons en attente des propositions de rendez-vous de votre assistante.

Nous sommes d'accord pour discuter des modalités du dialogue, à condition que les enjeux de fond soient abordés en priorité de manière concrète.

Vous mentionnez les « enjeux multiples de chacun » ; nous souhaitons souligner que ces enjeux sont, pour une large part, communs, et, si nous comprenons bien, alignés avec la charte du Parc national des Calanques.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées

André BERNARD

Pour les signataires

---

Gaëlle BERTHAUD <gaelle.berthaud@calanques-parcnational.fr>

19 févr. 2025 18:24

À SCHEYER, FEVRE, so.berthier.caf, cafphilandre, Baills, PleineNature, GRAND, Hamel, moi

Monsieur Bernard, (pour les signataires)

Je souhaite par la présente vous assurer de ma volonté de dialogue,

Je vous proposais le 17 décembre 2024, extrait de mon message « que nous puissions organiser en 2025, une réunion associant toutes les parties prenantes, afin de trouver des modes de dialogue qui permettent à chacun d'exposer ses enjeux, et leurs évolutions. »

Vous me répondez le 28 janvier 2025 puis le 31 janvier 2025.

Dans mon message du 30 janvier 2025, « je demande à mon assistante de prendre contact avec vous ».

Si aucun contact n'a encore été pris, je vais m'en assurer à son retour de congé (fin de cette semaine).

Je souhaite que nous (vous et nous) puissions aussi être accompagnés par une structure qui assurera l'écoute dans le dialogue tel que cela a été proposé. La déclinaison de la convention FFME et LPO est une bonne approche.

Bien cordialement,

---

De : André Bernard <abernard13720@gmail.com>

Envoyé : vendredi 31 janvier 2025 17:45

À : Gaëlle BERTHAUD <gaelle.berthaud@calanques-parcnational.fr>  
Cc : SCHEYER Laurent <laurent.scheyer@calanques-parcnational.fr>; FEVRE Sandrine <sandrine\_fevre@yahoo.fr>; so.berthier.caf@gmail.com; cafphilandre@gmail.com; Baills Jacques <en.jaumet@gmail.com>; PleineNature SyndicatPro <sppnature@gmail.com>; GRAND Jean-Claude <jc.grand@outlook.fr>; Hamel Bernard <bernardhamel@yahoo.fr>  
Objet : Re: Commission escalade, retours et propositions

Madame bonjour,  
André Bernard <abernard13720@gmail.com>

23 févr. 2025 11:02

À Gaëlle, SCHEYER, FEVRE, so.berthier.caf, cafphilandre, Baills, PleineNature, GRAND, Hamel, cci : Mélissa, cci : Fernando, cci : Jean-Philippe, cci : Nicholas, cci : Vilmer, cci : Jean, cci : Norbert, cci : Hilschger

Madame la Directrice,  
Je vous remercie pour votre retour et souhaite réaffirmer notre volonté sincère d'engager un dialogue constructif.  
Cependant, je constate qu'à ce jour, malgré nos échanges précédents, aucun contact n'a encore été établi avec votre secrétariat, comme vous l'aviez proposé dans votre message du 30 janvier 2025.  
Dans ce contexte, et ayant pris le soin de vous laisser le temps nécessaire pour réagir à nos attentes, il nous semble désormais indispensable de diffuser nos propositions à l'ensemble de la commission escalade ainsi qu'au conseil d'administration du parc national.  
Je tiens également à souligner que nous restons pleinement ouverts à toute proposition susceptible de faciliter cette rencontre et de faire avancer le dialogue dans l'intérêt de tous. Néanmoins, nous ne sommes pas favorables à l'idée qu'une structure de médiation soit impliquée, sauf si celle-ci fait preuve d'une parfaite neutralité.  
À cet égard, nous suggérons qu'un membre du cabinet du préfet puisse éventuellement remplir cette fonction.  
Dans l'attente de pouvoir organiser cette réunion, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.  
André Bernard pour les signataires.

## **INFORMATION AU CA DU PNC DES CALANQUES**

Commission escalade et information CA du parc national des Calanques  
Boîte de réception  
André Bernard <abernard13720@gmail.com>

Pièces jointesmar. 25 févr. 01:18

À cci : Gaëlle, cci : Jean, cci : bernardhamel@yahoo.fr, cci : moi, cci : anne-francoise, cci : vincent, cci : SyndicatPro, cci : en, cci : Nicholas, cci : privat, cci : SEJALON, cci : PEGUIN, cci : mmaïrot, cci : pgirardet, cci : barney, cci : Norbert, cci : Serradell, cci : herve, cci : p, cci : TUDOSE, cci : PARRA, cci : lfeuille, cci : PANCHOUT, cci : VIDAL, cci : BONARDO, cci : SUSINI, cci : pobmobile@gmail.com, cci : m.feraud@cassis.fr, cci : pierre, cci : FRONTIERI, cci : gregoire, cci : Luc, cci : David, cci : johann.vaysse@departement13.fr, cci : Frédérique, cci : Olivier, cci : Mathieu, cci : Alain, cci : Jeremy, cci : Muriel, cci : Alain, cci : François, cci : hmenchon@marseille.fr, cci : jeanpatrick.durand@calanques-parcnational.fr, cci : representations@maregionsud.fr, cci : thierry.santelli@departement13.fr, cci : thierry.tatoni@imbe.fr, cci : danielle.milon@cassis.fr, cci : pierreaplincourt99@gmail.com, cci : a.vince@conservatoire-du-littoral.fr, cci : alexandre.gannier@sfr.fr, cci : amapola.ventron@departement13.fr, cci : annick.mievre@eaurmc.fr, cci :

armelle@desrequinsetdeshommes.org, cci : bamiel13@gmail.com, cci : benedict.lefeuvre@culture.gouv.fr, cci : cabinetdumaire@mairie-laciotat.fr, cci : ciqduredon13009@yahoo.fr, cci : claude.fulconis13@gmail.com, cci : claude.fulconis@sfr.fr, cci : courrier@mairie-lapennesurhuveaune.fr, cci : cpiante@wwf.fr, cci : didier.reault@ampmetropole.fr, cci : didier.reault@cg13.fr, cci : frederic.dimeglio@orange.fr, cci : jm.martinez@mairie-laciotat.fr, cci : joseph.russo@free.fr, cci : kabouche.benjamin@gmail.com, cci : laurentdebu@free.fr, cci : maire@mairie-lapennesurhuveaune.fr, cci : olivier.le-droucpeet@intradef.gouv.fr, cci : olivier.santini@domainedupaternel.com, cci : patriciaricard@icloud.com, cci : pierre.yzombard@orange.fr, cci : presidency@ampmetropole.fr, cci : presidency@departement13.fr, cci : president@confederationciq.fr, cci : prudhomiemarseille@yahoo.com, cci : s.tarot@cpie-coteprovencale.fr, cci : scamard@marseille.fr, cci : thierry.gelli@orange.fr, cci : vieconsulaireetanimationdeselus@ccimp.com, cci : protocole@ampmetropole.fr, cci : astride.gaschot@ofb.gouv.fr, cci : bruno.marques.vdc@gmail.com, cci : marcpastorelli@gmail.com, cci : chefferie-maire@marseille.fr, cci : aclaudius-petit@maregionsud.fr, cci : ofortin@marseille.fr, cci : sebastien.forest@developpement-durable.gouv.fr, cci : cyrille.levely@bouches-du-rhone.gouv.fr, cci : boukhenifra.jamal@orange.fr, cci : eric.hansen@ofb.gouv.fr, cci : patrick.ghigonetto@departement13.fr, cci : frederic.devaux@ofb.gouv.fr, cci : ce.drajes-paca-direction@region-academique-paca.fr, cci : christophe.lenormand@developpement-durable.gouv.fr, cci : patrick.vauterin@bouches-du-rhone.fr, cci : a.doriol@mairie-laciotat.fr, cci : Mélissa, cci : Laurent, cci : FEVRE, cci : so.berthier.caf, cci : cafphilandre, cci : Jean-Philippe, cci : Fernando

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint un courrier cosigné par nos associations partenaires historiques ainsi que par les fédérations sportives.

Dans un souci d'honnêteté et d'apaisement, nous avons jugé opportun, le 28 janvier dernier, de transmettre ce courrier directement à la direction du parc avant sa diffusion à la commission escalade et aux membres du conseil d'administration.

Ce document reflète une réflexion partagée visant à poser les bases d'un dialogue équilibré entre la protection des patrimoines naturels et humains.

Le comité directeur de l'association Des Calanques, des Femmes et des Hommes a pris en charge la coordination de la rédaction des différents points abordés dans ce courrier, permettant ainsi de fédérer les différents acteurs de ce mouvement.

Ce dernier se veut, à ce stade, une force de proposition, de collaboration et d'échange.

Depuis notre demande d'entretien du 28 janvier avec la directrice du parc, nous avons obtenu, ce jour, un rendez-vous fixé au 25 mars 2025.

L'objectif de cette rencontre est de poursuivre ensemble la co-construction d'un parc national fondé sur un dialogue apaisé et collaboratif

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

André BERNARD  
Pour les signataires

---

REAULT Didier <didier.reault@ampmetropole.fr>

mar. 25 févr. 06:19

À moi  
Bonjour,

Bien reçu votre mail et votre contribution à une escalade « contributive » à la bonne gestion des espaces naturels du Parc national des Calanques et de sa biodiversité.  
Après un échange avec Gaëlle Berthaud, je ne manquerai pas de revenir vers vous.  
Bien cordialement.

Didier REAULT

Vice-président @ampmetropole  
#eau #Gemapi

Vice-président @departement13

Solutions fondées sur la #nature

President @ParcCalanques

De : André Bernard <abernard13720@gmail.com>

Envoyé : Tuesday, February 25, 2025 1:18:22 AM

Objet : Commission escalade et information CA du parc national des Calanques

---

À REAULT

mar. 25 févr. 12:17

Monsieur Reault,

Je vous remercie pour votre réponse.

Pour être parfaitement clair, la décision de la commission escalade de novembre a été vécue comme un véritable coup de massue pour nous, usagers et passionnés d'activités de pleine nature. Face au refus de toute discussion de la part du directeur adjoint (Madame Berthaud n'ayant, de surcroît, jamais été présente à nos réunions), nous avons pris la décision de nous mobiliser.

Nous avons donc résumé nos principaux griefs à l'égard du Parc National des Calanques (PNC), bien que nous partagions, pour l'essentiel, les préoccupations du parc en matière de défense de l'environnement. Ce résumé a été envoyé aux guides de Haute Montagne du Syndicat National des Guides de Montagne afin de les alerter sur une situation qui pourrait, au-delà du cadre local des Calanques, toucher plus largement les pratiques de montagne :

"Bonjour

Je vous partage cette information pour nous aider dans nos démarches visant à préserver l'escalade dans les Calanques tout en respectant les patrimoines naturels.

L'association Des Calanques et des Hommes (désormais Des Calanques, des Femmes et des Hommes) a été fondée en 2009.

À l'époque, vous, les guides, l'aviez massivement soutenue en signant une pétition contre les larges réserves intégrales proposées par le GIP des Calanques. Cette mobilisation a été couronnée de succès : les 13 000 signatures recueillies en quelques jours ont contraint la direction du GIP à revoir sa position.

Aujourd'hui, le Parc national des Calanques, depuis la commission escalade de novembre 2024, adopte une nouvelle méthode d'interdiction, qui repose sur des arrêtés pris sans fondement réel, simplement "en prévision de". Cela contraste avec la méthode précédente, qui consistait à interdire les voies d'escalade uniquement en fonction des nidifications avérées, et qui avait prouvé son efficacité : selon le PNC lui-même, les espèces protégées (cormoran huppé, Faucon pèlerin, Grand Duc) ne se sont jamais aussi bien portées. Les nouveaux arrêtés concernent des périodes pouvant aller jusqu'à 10 mois et demi, reconductibles sur cinq ans. Si cette situation perdure, dans cinq, dix ou cinquante ans, une grande partie des falaises accessibles à l'escalade pourrait être interdite, sans raison valable, si ce n'est la crainte d'une perturbation potentielle pour les oiseaux. Cela nous enfermerait dans des salles d'escalade, loin des espaces naturels.

Cette méthode n'est pas exclusive aux Calanques. Elle pourrait toucher de nombreux espaces verticaux à travers tout le pays, menaçant ainsi notre passion et notre profession.

Dans un contexte où l'alpinisme vient tout juste d'être inscrit au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO, une telle situation serait paradoxale et inacceptable !  
Nous faisons donc appel à votre soutien pour que cette situation n'évolue pas en notre défaveur. Nous vous invitons à nous rejoindre et à adhérer à notre association pour continuer à défendre ensemble l'escalade dans les Calanques. »

<https://www.helloasso.com/associations/des-calanques-et-des-hommes/adhesions/adhesion-2025>

<https://www.facebook.com/descalanquesdesfemmesetdeshommes>

Me contacter pour plus d'informations : André 0647605381"

Restant à votre disposition

Bien cordialement

André Bernard

Guide de Haute Montagne

Membre de la commission escalade du parc national des Calanques

Président du bureau des guides et accompagnateurs Calanques, Cassis, Cap Canaille

Président de l'association Des Calanques, Des Femmes et des Hommes

Suite à réunion du 25 mars 2025 :

---

Compte rendu Réunion du 26 mars dialogue /escalade et suites proposées

Boîte de réception

Gaëlle BERTHAUD

Pièces jointes2 avr. 2025 12:26

À moi, FEVRE, so.berthier.caf, Baills, PleineNature, cafphilandre, GRAND, Hamel, Anaëlle, Anaël, SCHEYER, Secrétariat-Calanques

Bonjour,

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation à la réunion d'échange du 26 mars 2025.

Comme convenu, je vous prie de trouver en PJ,

- un projet de compte rendu que je sou mets à vos propositions de modifications ou validations. Nous l'avons voulu synthétique. Nous ne pourrons y traduire toute la richesse et l'exhaustivité des débats, il s'agit ici de retranscrire nos échanges pour définir l'objet et les modalités du comité d'expert, espace de dialogue constructif et apaisé.

- Un projet de mise en place du comité d'expert que je sou mets à vos propositions de modifications ou validation, comité qui répondra aux questions posées. Il comporte des noms en orange à valider en fonction de chacun.

Je vous remercie pour vos retour d'ici le 9 avril 2025.

Et si cette proposition vous agréée, mon assistante vous proposera d'ici le début de semaine prochaine, une date à caler en mai.

Bien cordialement,

Gaëlle BERTHAUD

Directrice

---

André Bernard <abernard13720@gmail.com>

Pièces jointes4 avr. 2025 11:21

À Gaëlle, FEVRE, so.berthier.caf, Baills, PleineNature, cafphilandre, GRAND, Hamel, Anaëlle, Anaël, SCHEYER, Secrétariat-Calanques, cci : Mélissa

Objet : Compte rendu de réunion – Demande de précisions et d'ajustements

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour le compte rendu que vous nous avez transmis, ainsi que pour le courrier détaillant le fonctionnement du comité d'experts préfigurant les décisions à venir.

Nous sommes d'accord avec votre proposition d'une première réunion dès le mois de mai 2025 (suivie de juin puis septembre avant la commission escalade)

Cependant, la communauté des grimpeurs et des pratiquants d'activités douces et patrimoniales de pleine nature n'a pas été en mesure de définir l'objet précis de cette réunion, bien que celle-ci ait été initiée par notre démarche, en réponse à la commission escalade du mois de novembre 2024 et à notre courrier co-signé. Nous aurions souhaité que l'ordre du jour inclue une dimension plus large, correspondant mieux aux éléments qui nous ont poussés à solliciter cette rencontre.

Dans ce contexte, plusieurs discussions importantes ont eu lieu lors de la réunion, mais n'ont pas été mentionnées dans votre compte rendu. Afin de garantir que ce dernier reflète fidèlement l'ensemble des échanges, nous vous prions d'y intégrer ces points. Nous vous adressons donc un document complémentaire (format texte) que vous pourrez, si vous le jugez pertinent, ajouter à votre version officielle du compte rendu. Cette démarche vise à officialiser de manière cohérente et complète les actions immédiates et futures à entreprendre.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir supprimer la mention « et des infractions constatées » dans la phrase suivante :

« Mise en œuvre des arrêtés pluriannuels en miroir des suivis de la reproduction et des infractions constatées » du document intitulé « Comité d'experts ». Cette formulation semble stigmatiser l'ensemble de la communauté des grimpeurs pour quelques contrevenants, dont certains sont, par ailleurs, exaspérés par une politique de restriction des équipements de voies d'escalade qui dure depuis 13 ans au sein du PNC. À moins que nous n'ayons mal interprété votre propos, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir clarifier ce point. Enfin, dans notre document, nous revenons sur le dossier "Fight Club", qui nécessite une prise en charge urgente, idéalement lors de la première séance du comité d'experts, ou même en amont, avant toute autre discussion.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et pour échanger davantage sur ces points.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Bernard

Représentant du collectif « Des Calanques, des Femmes et des Hommes »

Au nom des co-signataires

André Bernard [abernard13720@gmail.com](mailto:abernard13720@gmail.com)

---

Bernard Hamel

8 avr. 2025 09:00

À FEVRE, so.berthier.caf@gmail.com, Baills, PleineNature, cafphilandre@gmail.com, GRAND, Anaëlle, Anael, Gaëlle, SCHEYER, Secrétariat-Calanques, moi  
Bonjour à tous,

Le GIP, la commission escalade, le dialogue et maintenant le comité d'experts escalade ont (ou ont eu) tous en commun le même objectif rappelé dans le compte-rendu :

"Permettre (en cohérence avec l'enjeu de protection) que les activités puissent perdurer raisonnablement et selon le cadre de la charte".

Tout l'enjeu de nos échanges réside dans le "raisonnement".

Les activités d'escalade et de randonnée ont été qualifiées d'historiques et à caractère patrimonial. Ce statut rend ainsi un hommage appuyé aux anciens, essentiellement des membres du Club alpin français et des Excursionnistes marseillais qui ont contribué à faire connaître et protéger ce territoire pendant plus d'un siècle. Ils ont été, ensuite, les fervents partisans de la mise en place du parc national pour conserver cet espace de respiration aux Marseillais. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le caractère du parc défini dans la charte du PNC est une citation du guide de montagne Gaston Rebuffat, grand défenseur des Calanques.

Les douze ans de rencontres et de débats au sein du GIP des Calanques (2009 - 2012) ont permis de "placer le curseur" dans une position équilibrée entre protection et activités humaines.

Il faut bien constater que depuis la création du parc en avril 2012 le curseur est toujours poussé dans le même sens vers "plus de protection" : des sentiers sont débalisés, des sentiers sont fermés, des sentiers sont condamnés à disparaître, des secteurs d'escalade sont fermés partiellement ou totalement...

Le PNC est destiné à vivre et à perdurer longtemps (le parc du Yellowstone a plus de 150 ans) à condition que le curseur ne soit pas poussé trop vite et trop loin toujours dans le même sens. Le comité d'experts aura pour délicate mission de proposer des mesures "raisonnables" qui ne privent pas brutalement les Marseillais de leur espace de respiration.

Deux remarques plus personnelles sur le compte-rendu :

- l'orthographe de mon nom est Hamel (et non Amel).
- je ne suis pas représentant mandaté du CAF. J'ai participé aux différentes commissions et réunions en tant qu'administrateur du PNC depuis 2012. N'étant plus au Conseil d'administration du parc depuis février 2025, je ne participerai plus à ces réunions laissant la place à une nouvelle génération de représentants après 4 ans de GIP et 12 ans au CA et au bureau du PNC.

Longue vie au Parc national des Calanques, longues vies aux activités historiques dans le parc!

Cordialement

Bernard Hamel 06 12 56 06 84

---

Secretariat du PNC des Calanques

10 avr. 2025 11:58

À Anaëlle.Humbert, nico.arm, moi, sandrine\_fevre, so.berthier.caf, sppnature, jc.grand, anael.marchas, Gaëlle

Bonjour,

Comme évoqué dans le mail de Mme BERTHAUD, je vous propose de pré-réserver la date du 19 mai après-midi pour la première réunion du comité d'expert escalade.

Je vous remercie de votre retour (sur cet email) concernant vos disponibilités à cette date.

Les modalités et ordre du jour vous seront précisées très prochainement.

Cordialement,

Le Secretariat

---

André Bernard <abernard13720@gmail.com>

10 avr. 2025 12:42

À secretariat, sandrine\_fevre, so.berthier.caf, sppnature, jc.grand, Anaëlle.Humbert, anael.marchas, nico.arm, Gaëlle, cci : Mélissa

Bonjour,

Je serai disponible à la date proposée.

Concernant le choix des dates et horaires, il serait souhaitable de mieux prendre en compte les contraintes des personnes en activité. Faute de quoi, comme cela a souvent été le cas depuis le début de l'aventure GIP puis PNC, les réunions rassemblent principalement des personnes rémunérées pour y participer, des indépendants qui sacrifient (au moins) une demi-journée de travail, et des retraités.

Organiser les réunions en fin de journée, par exemple à 16/17h, permettrait de diversifier les profils présents, et contribuerait notamment à atténuer les problématiques générationnelles évoquées à plusieurs reprises par le PNC.

Par ailleurs avant toute confirmation de date :

- Nous attendons une réponse sur l'ensemble des éléments de notre courrier du 4 avril.
- Je vous remercie de nous associer à la définition des objectifs et des attendus de cette réunion.

Bien cordialement,  
André Bernard

---

Gaëlle BERTHAUD

10 avr. 2025 17:20

À Nicholas, moi, secretariat, sandrine\_fevre, so.berthier.caf, sppnature, jc.grand, Anaëlle.Humbert, anael.marchas

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour. Nous allons essayer de déplacer la réunion plus tardivement .

Bien cordialement,

---

Gaëlle BERTHAUD

Le 23 avril 2025 19h03

À Nicholas, moi, secretariat, sandrine\_fevre, so.berthier.caf, sppnature, jc.grand, Anaëlle.Humbert, anael.marchas

Bonjour,

Je reviens vers vous pour confirmer que nous vous proposons pour le premier comité d'expert le 19 mai 2025 un créneau qui se tiendra de 16H30 à 20H30, permettant à certains d'entre vous de nous rejoindre.

Nous essayons de pouvoir disposer d'une salle dans la nouvelle base nautique du Roucas Blanc. La réunion sera suivi d'un moment convivial.

Nous vous le préciserons dans les jours qui viennent.

Vous trouverez en Pj le compte rendu revu en fonction de votre proposition et reprenant les éléments vus en réunion.

Le comité d'expert sera l'instance de dialogue pour amener des réponses au courrier du 28.01.2025 des associations et fédérations d'escalade.

Une médiatrice Gaëlle Le Boa du cabinet Genope que nous avons mandaté pour nous accompagner pur cette première réunion et François Ranise qui a bien voulu accepter continuer à animer ( et je l'en remercie) sont en train de préparer les bonnes conditions pour ce premier comité d'expert.

Ce comité aura pour objectif :

- d'ajuster ensemble les « bons » périmètres » et les « bonnes » périodes des arrêtés, dans la mesure des observations ornithologiques réalisées. Analyse géographique précise sur la base de cartes.

- de conforter ensemble, la composition et fonctionnement du comité d'expert pour aborder les sujets du courrier de janvier 2025.

Bonne soirée, en vous remerciant d'avance pour votre présence,

---

André Bernard

24 avril 2025 - 17:46

À Gaëlle, sandrine\_fevre, so.berthier.caf, sppnature, jc.grand, nico.arm, Cécile, Laurent, Frédérique, melissa.desbois, Gaëlle, François  
Madame la Directrice,

Je vous confirme ma participation à la réunion prévue le 19 mai 2025, 16h30 à l'endroit que vous voudrez bien nous confirmer.

Je me permets toutefois de relever que les éléments que nous vous avons transmis dans notre courrier du 4 avril 2025 ne semblent pas - ou seulement de manière très partielle - avoir été intégrés à votre nouvelle proposition de compte rendu.

Nous avons toujours à cœur que ces échanges s'inscrivent dans une dynamique constructive et apaisée.

Il nous paraît donc essentiel que les comptes rendus reflètent le plus fidèlement possible les propos tenus, sans quoi ils risquent de ne valoir que pour la partie qui les impose.

Il nous semble également important que les objectifs des réunions soient définis de manière partagée en amont.

Certains sujets importants n'ayant pas été évoqués dans votre retour, nous espérons vivement qu'ils pourront être abordés de manière ouverte lors de la réunion du 19 mai.

Dans cette attente, je reste bien entendu à votre disposition.

André Bernard

Pour le collectif signataire du courrier cosigné de janvier 2025  
Association Des Calanques, des Femmes et des Hommes  
Bureau des Guides des Calanques